

6^{EME} ÉDITION – 2008 DES RUBANS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

DOSSIER DE PRESSE

SOMMAIRE

- **Treize collectivités à l'honneur : le palmarès 2008**
- **Les Rubans du développement durable distinguent les collectivités qui font du développement durable une priorité**
 - *Mode d'emploi*
 - *Les Rubans du développement durable s'affichent à l'entrée des territoires*
 - *La grille d'évaluation des candidatures*
- **Petit précis des lauréats 2008**
- **Entretien avec Jean-Marie PELT, Président du Jury : « Le passage à l'acte est tout à fait encourageant. Il témoigne du fait que le changement culturel est en court et qu'une société plus respectueuse de la nature est en train de naître. »**
- **Les Rubans du développement durable, ce sont les lauréats qui en parlent le mieux : témoignages des collectivités distinguées 2008**
- **Les membres du Jury de la 6^{ème} édition**
- **Les chiffres clés des Rubans du développement durable**
- **Les quatre entités fondatrices des Rubans du développement durable, les treize partenaires de l'édition 2008**
- **L'ouvrage de référence pour aller plus loin**

Contact presse :

Frédérique Tarride tel : 01 48 51 10 65 email : ftarride@agenceverte.com

LE PALMARÈS 2008 : TREIZE COLLECTIVITÉS À L'HONNEUR

Cinq communes

Avignon (84) 90 000 habitants

« Charte de l'environnement de la ville d'Avignon »

Beynat (19) 1 200 habitants

« Agenda 21 local 2006 – 2010, Charte « notre village terre d'avenir »

Bordeaux (33) 230 000 habitants

« De la charte de l'écologie urbaine à l'Agenda 21 »

Echirolles (38) 35 300 habitants

« L'Agenda 21 local »

Pessac (33) 57 600 habitants

« L'Agenda 21 pessacais »

Six structures intercommunales

Grand Alès en Cévennes (communauté d'agglomération) (30)

75 000 habitants

« Réalisation d'un Agenda 21 en partenariat avec le Parc National des Cévennes »

Grand Nancy (communauté urbaine) (54) 270 000 habitants

« Agenda 21 du Grand Nancy »

Mulhouse Sud Alsace (communauté d'agglomération) (68)

172 000 habitants

« Plan climat Mulhouse Sud Alsace »

Pays de Pervenchères (communauté de communes) (61) 1381 habitants

« La construction durable et la gestion de l'énergie »

Pays des Landes de Gascogne (40)

54 621 habitants

« Agenda 21 local du Pays des Landes de Gascogne »

Syndicat d'aménagement du Trièves (38) 8 712 habitants

« Habiter, travailler, se divertir et agir en Trièves, territoire ouvert sur ses voisins et sur le monde ».

Deux départements

Conseil général du Finistère (29) 860 000 habitants

« Agenda 21 du conseil général du Finistère »

Conseil général de la Haute-Vienne (87) 353 893 habitants

« Lancement d'un projet de développement durable – Agenda 21 »



Attribué pour deux ans, le Ruban peut, à compter de 2008, être affiché à l'entrée du territoire sur un panneau signalétique offert aux lauréats.

6^{ème} édition des Rubans du développement durable DISTINGUER DES COLLECTIVITES TERRITORIALES QUI FONT DU DEVELOPPEMENT DURABLE UNE PRIORITE

Paris, le 27 novembre 2008

Le 91^{ème} Congrès des maires et présidents de communautés de France a accueilli, le 27 novembre 2008, la 6^{ème} édition des Rubans du développement durable et l'annonce du palmarès des collectivités lauréates 2008.

Quelques semaines après l'adoption en 1^{ère} lecture par l'Assemblée Nationale de la loi Grenelle 1, les Rubans du développement durable font découvrir de nouvelles bonnes pratiques des collectivités pour le développement durable

En 2008 les Rubans du développement durable changent d'échelle

Au moment où 69%¹ des Français se déclarent sensibles au développement durable, quelques semaines après l'adoption de la loi Grenelle 1, les Rubans du développement durable changent d'échelle. Créés en 2003, à l'initiative de l'Association des maires de France, de l'Association des maires de grandes villes de France, du Comité 21 et de Dexia, pour valoriser des réalisations singulières mises en place par les collectivités territoriales, les Rubans du développement durable distinguent à partir de 2008 des collectivités territoriales qui conduisent des politiques globales au service du développement durable des territoires.

Les Rubans du développement durable s'affichent à l'entrée des territoires



Convaincus que la mise en valeur des collectivités territoriales qui « passent à l'action » est un des éléments essentiels dans l'invention et la diffusion des bonnes pratiques, les Rubans du développement durable proposent aux collectivités distinguées d'apposer à l'entrée de leur territoire un panneau, symbole de leur engagement concret. Elles pourront également utiliser le logo des Rubans sur l'ensemble de leurs outils de communication : sites internet, journaux, courriers...

Un jury présidé par Jean-Marie Pelt

Présidé par Jean-Marie Pelt, Président de l'Institut européen d'Écologie, le jury 2008 est constitué d'une personnalité associée issue du monde universitaire, Cyria Emelianoff, et des représentants des treize partenaires des Rubans : Association des Maires de France (AMF), Association des Maires de Grandes Villes de France (AMGVF), Comité 21, Dexia, Assemblée des Départements de France (ADF), Association des Petites Villes de France (APVF), Association « Notre Village », Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME), Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT), Délégation Interministérielle à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires (DIACT), Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), Environnement magazine, La Gazette des communes.

Le jury examine individuellement les dossiers, issus d'un appel national à candidature, et attribue les distinctions pour une durée de deux ans. À l'issue des deux années, les lauréats peuvent déposer une nouvelle candidature.

¹Baromètre Dexia /CSA des évaluations et priorités des maires urbains juin 2008

Une grille de lecture des candidatures

Chaque dossier est passé au crible de trois critères couvrant l'ensemble des aspects de la mise en œuvre, par la collectivité, d'une politique globale de développement durable.

Critère n°1 l'organisation et la conduite de la politique

- le portage politique du projet
- l'organisation de l'administration
- la formation, la mobilisation et la sensibilisation des équipes, des partenaires et de la population
- la réalisation du diagnostic

Critère n°2 la vision stratégique et les plans d'actions

- la définition des axes stratégiques
- l'élaboration du plan d'actions
- la mobilisation de partenaires techniques et financiers
- l'élaboration du dispositif d'évaluation

Critère n°3 les actions déjà réalisées, avec une attention particulière portée sur les thématiques suivantes :

- l'éco-responsabilité de l'administration
- la lutte contre le changement climatique
- la préservation de la biodiversité et des ressources naturelles
- la lutte contre les exclusions et les discriminations
- le soutien à l'économie sociale et environnementale
- la coopération internationale

Une carte de France des politiques globales au service du développement durable des territoires

Sur www.rubansdudeveloppementdurable.com, une carte de France regroupe les territoires durables actifs identifiés au fil des éditions des Rubans.

Contact presse :

Frédérique Tarride, tel : 01 48 51 10 65 mail : ftarride@agenceverte.com

PETIT PRECIS DES LAURÉATS 2008

Avertissement : bien loin de présenter les démarches lauréates dans leur intégralité, les informations qui suivent donnent une idée de l'approche poursuivie par chacune des collectivités lauréates. Elles mettent en lumière quelques-unes des actions concrètes présentées dans les dossiers de candidature. Ce parti pris permet de présenter une large palette d'actions constitutives d'une **politique globale pour le développement durable**.

Le site www.rubansdudeveloppementdurable.com est à votre disposition pour aller plus loin :

- de nombreuses informations sur chacun des lauréats
l'iconographie, libre de droits: logos, panneaux d'entrée du territoire, photo.
- un dossier spécial Rubans du développement durable *d'Environnement magazine*, partenaire de l'événement
- des informations sur les éditions précédentes
- une liste de liens utiles

Glossaire en préambule

Agenda 21 local : Projet de territoire fondé sur un diagnostic concerté et régulièrement évalué, l'Agenda 21 aborde avec transversalité les défis du 21^e siècle : changements climatiques, perte de la biodiversité, atteintes à l'environnement et à la santé, déficit de représentativité des femmes, écarts de revenus entre les pays et au sein des territoires... Il engage ainsi les acteurs d'un territoire à se projeter dans l'avenir, à identifier les défis et à définir les grandes orientations de progrès.

Charte de l'environnement : À partir d'un diagnostic transversal, élaboré en concertation avec la population, la Charte de l'environnement se décline en programme d'actions visant à préserver le milieu naturel et prévenir les impacts négatifs des activités humaines sur la nature. Elle contribue également au développement économique local dans la mesure où elle doit favoriser la création de nouvelles filières et d'emplois et permettre une gestion économe et rationnelle des ressources du territoire.

Plan climat territorial : Réalisé sur la base d'un diagnostic des émissions des gaz à effet de serre, le Plan climat territorial est un programme d'action sur de nombreux thèmes : bâtiments et équipements publics, déplacements, part des énergies renouvelables dans l'approvisionnement énergétique du territoire, organisation urbaine et aménagement de l'espace... Généralement, il correspond à l'axe "changement climatique" de l'Agenda 21.

Sélection d'actions concrètes par lauréats, ci-après.

Avignon (84) 90 000 habitants
« La Charte de l'environnement de la ville d'Avignon »

Résumé de la démarche : la Charte de l'environnement de la ville d'Avignon, signée en 2008, repose sur un double objectif : tendre vers l'exemplarité de l'administration et encourager les habitants et les partenaires à renforcer leurs performances environnementales. Cette stratégie environnementale repose sur les sept engagements suivants :

- une meilleure qualité de vie pour tous les avignonnais
- l'eau, le sol, la biodiversité : un patrimoine naturel à respecter et à mettre en valeur
- Avignon, des modes de déplacement économes et de qualité
- une économie avignonnaise éco-performante
- vers une exigence environnementale des politiques du patrimoine de l'urbanisme et de l'habitat
- Avignon, une collectivité éco-exemplaire
- les Avignonnais, acteurs engagés du développement durable

Exemples d'actions réalisées:

- l'intégration de critères environnementaux dans six marchés publics de la ville (en 2007)
- la collecte et le recyclage de 300 kg de papier par semaine dans les services de la ville
- le recrutement, dans les services, d'une personne en charge du suivi des consommations et des économies de flux (énergie, eau, papier)
- l'installation de cellules photovoltaïques dans un équipement permettant l'économie de 626 kg de CO₂ par an
- 40 % de véhicules propres au sein du parc automobile de la ville
- la participation de la ville à hauteur de 15k€ dans le fonctionnement de l'Espace Info Énergie
- la distribution aux habitants de 1200 récupérateurs d'eau de pluie
- la réhabilitation de 310 logements en 5 ans
- l'adoption d'un Agenda 21 par L'OPHLM de la ville.
- 1,7 tonne de vêtements usagés collectés dans 20 écoles de la ville (2800 élèves concernés) en partenariat avec l'association Le Relais

Contact : Marc Boucet 04 90 27 68 05 marc.boucet@mairie-avignon.com

Extrait de l'avis du Jury des Rubans du développement durable : « Le jury salue notamment le pilotage, assuré conjointement par la Préfecture du Vaucluse et par la ville, ainsi que la forte mobilisation des services et des partenaires qui garantissent aujourd'hui le succès et l'innovation des actions menées ».

Beynat (19) 1200 habitants
« Agenda 21 local 2006 -2010, Charte « notre village terre d'avenir »

Résumé de la démarche : l'Agenda 21 local 2006-2010 de la commune de Beynat a été labellisé par « Notre village terre d'avenir » en 2006. Son élaboration a associé la population grâce à un comité de pilotage composé du maire et de 14 membres (élus et/ou citoyens) et plus de quarante partenaires. Elle a donné lieu à des actions de sensibilisation diversifiées (réunions publiques, séances de sensibilisation, utilisation des médias communaux...)

Son programme d'action se décline en 5 grands axes stratégiques :

- lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- épanouissement de tous les êtres humains
- cohésion sociale et solidarité entre les territoires et entre les générations
- dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Exemples d'actions réalisées :

- la construction d'une école à énergie positive (panneaux photovoltaïques et capteurs solaires) permettant l'économie de 217 tonnes de CO₂ par an
- la mise en place du programme « Objectif économie d'énergie – 20% » pour les bâtiments communaux d'ici à 2012
- la collecte annuelle de plusieurs tonnes de métaux ferreux
- le renforcement du tri sélectif : 21,28 tonnes de papier (+18,22% par rapport à 2006), 6,22 tonnes de corps creux (+20,54% par rapport à 2006) et 35 tonnes de verre
- l'obtention du label pavillon bleu pour la qualité des eaux de baignade et du label handiplage de niveau 3 en 2006 permettant un accès à la baignade pour les personnes à mobilité réduite
- l'achat, par l'administration, de produits d'entretien écolabellisés

Contact : Pascal Coste 05 55 85 50 25 mairie-de-beynat@wanadoo.fr

Extrait de l'avis du Jury des Rubans du développement durable : « Cette démarche dynamique, soutenue par de larges partenariats et régulièrement évaluée a été particulièrement appréciée par les membres du jury. »

Bordeaux (33) 230 000 habitants
« De la Charte de l'écologie urbaine à l'Agenda 21 »

Résumé de la démarche : en 2006, la ville de Bordeaux a souhaité s'appliquer à elle-même les critères du développement durable. Cet engagement s'est traduit par l'élaboration d'une « Charte municipale d'écologie urbaine et de développement durable », adoptée le 29 janvier 2007. Forte de cette expérience, la ville s'engage aujourd'hui dans une démarche plus transversale : l'Agenda 21. La ville s'est fixée cinq objectifs pour son Agenda 21 :

- lutter contre les changements climatiques, préserver les ressources naturelles
- produire et consommer autrement
- préserver le cadre de vie et la biodiversité
- adopter un développement économique solidaire et durable
- développer de nouvelles formes de gouvernance

Quelques exemples d'actions réalisées :

- réalisation d'un bilan des consommations et coûts eau-gaz-électricité / bilan CO₂ : économie de 92 GWh, soit 11 600 tonnes de CO₂ évitées
- Introduction de critères développement durable dans les achats de la ville : formation de quinze agents aux achats éco-responsables (Ademe)
- développement des énergies renouvelables : 510 m² de panneaux solaires installés, 100 000 m² disponibles pour l'implantation de panneaux photovoltaïques, réalisation d'une étude en vue de l'implantation d'un parc éolien
- diminution de l'empreinte écologique de la ville : 100% des déchets verts compostés, réduction de 64% de consommation de désherbant, réduction de 50% de la consommation en eau des espaces verts depuis 2005, réduction de 20% des prélèvements dans les nappes profondes
- poursuite du plan vert : 15 900 m² d'espaces verts raisonnés créés
- création d'un écoquartier : désignation de l'AMO DD en décembre 2007
- recrutement par le lycée horticole d'élèves handicapés et en difficulté scolaire : accueil de deux jeunes malvoyants, accompagnement de cinq jeunes en difficulté sociale et scolaire
- insertion socio-économique dans les espaces verts de personnes « sans domicile fixe » : chantier d'insertion pour la gestion des espaces verts de la gare Saint Jean : 1 150 heures de chantier, 17 bénéficiaires en deux ans d'expérimentation. Cette action a donné lieu à 2 CDI, 5 CDD, 10 personnes en formation, intérim ou réorientées
- coopération avec des pays en développement : deux missions à Ramallah et Bamako, 6 domaines de coopération : énergie, eau, assainissement, agriculture, santé, éducation. Adhésion au réseau ICLEI des villes durables

Contact : Geneviève Andueza 05 56 10 24 56 g.andueza@mairie-bordeaux.fr

Extrait de l'avis du Jury des Rubans du développement durable : « La stratégie s'appuie sur une ingénierie territoriale complète et de qualité qui contribue à l'élaboration d'actions chiffrées et transversales. »

Échirolles (38) 35 300 habitants « l'Agenda 21 local »

Résumé de la démarche : l'agenda 21 de la ville d'Echirolles, publié en 2004, a été mis en place entre 2000 et 2003. Il résulte d'une large concertation entre les habitants, les élus et les associations, repose sur une forte mobilisation des acteurs internes (agents municipaux) et externes (société civile) et consigne l'engagement de la ville sur 170 actions concrètes pour le développement durable au 21^{ème} siècle : préservation de l'environnement, économie solidaire et citoyenneté. Il s'appuie sur 12 thèmes d'actions :

- accès à l'information et participation à la vie de la cité
- maîtrise de l'énergie et utilisation des énergies renouvelables et locales
- transports alternatifs à la voiture et mobilité
- préservation de la ressource en eau
- préservation du patrimoine naturel et des espaces verts
- réduction des déchets et propreté des espaces publics
- préservation des risques majeurs
- aménagement urbain
- développement économique solidaire respectueux de l'environnement
- équité sociale et solidarité
- développement durable à travers l'éducation, le sport et la culture
- solidarité internationale

Exemples d'actions réalisées :

- la mise en place d'un Plan de Déplacement Entreprise (32% du personnel municipal concerné)
- intégration de clauses de développement durable dans les marchés publics : 10 marchés publics intègrent des clauses environnementales (soit plus de 525 000€ d'achats), intégration d'une clause sociale pour les marchés supérieurs à 90 000€ euros
- 10% du budget d'investissement consacré annuellement à l'amélioration énergétique des bâtiments communaux
- 95% de l'éclairage public est équipé en lampes basse consommation
- mise en place de 12 diagnostics pour des logements et des bâtiments commerciaux
- 161 logements sociaux en construction intégrant la charte Haute Qualité Environnementale
- actions du plan énergie climat : diminution de 9% des émissions de CO₂
- 40% de logements sociaux (5500 logements) sur la commune (le plus important sur l'agglomération)
- préservation de la biodiversité avec la mise en place du plan de conservation du crapaud calamite (augmentation de 52% du nombre d'individus reproducteurs)
- jumelage de coopération avec une ville du Bénin : plus de 2800 personnes consultent le dispensaire du centre de santé construit via coopération.

Contact : Stéphane Durand 04 76 20 56 08 s.durand@ville-echirolles.fr

Extrait de l'avis du Jury des Rubans du développement durable: « cette candidature se distingue par une véritable culture du développement durable, tant sur la gouvernance que sur les actions réalisées. »

Pessac (33) 57 600 habitants
« l'Agenda 21 pessacais »

Résumé de la démarche : adopté en 2005, le 1^{er} plan d'actions de l'agenda 21 pessacais fait suite à un engagement de la ville de Pessac débuté en 1989 et marqué par l'élaboration de la charte du développement durable en 2004. L'agenda 21 se fonde sur 3 axes majeurs:

- Pessac, une municipalité exemplaire
- Pessac, ville responsable face aux enjeux planétaires
- Pessac, ville solidaire et mobilisée pour les générations futures

Quelques exemples d'actions réalisées :

- 43 employés municipaux concernés par le plan de déplacement des agents
- 39% de véhicules propres dans la flotte municipale
- réduction de la consommation de l'éclairage public : remplacement de 8500 points lumineux par du matériel économe permettant l'économie de 13% des consommations électriques d'éclairage et la réalisation de 8% d'économie budgétaire entre 2004 et 2007
- 2018 composteurs distribués gratuitement à la population
- plus de 5000 enfants des écoles de Pessac sensibilisés au développement durable chaque année
- construction du bioparc parc animalier et végétal, parc résidentiel de tourisme, ferme auberge
- opération « 1 entreprise 1 arbre » pour reboiser une partie de la forêt incendiée (avec la participation financière du club des entreprises), 200 entreprises mobilisées
- objectif « ville 0 pesticide », réduction de 90% de l'utilisation de produits phytosanitaires, introduction de la lutte biologique dans les serres municipales
- création de la commission d'accessibilité en 2008

Contact : Karine Lancement 05 57 02 20 19 karine.lancement@mairie-pessac.fr

Extrait de l'avis du Jury des Rubans du développement durable : « la démarche s'appuie sur une gouvernance remarquable qui assure la cohérence entre les différentes échelles territoriales. La qualité du projet repose également sur des actions concrètes et chiffrées, un système d'évaluation partagé, des partenaires largement mobilisés. »

**Grand Alès en Cévennes (30) 75 000 habitants
(Communauté d'agglomération)
« Réalisation d'un Agenda 21 en partenariat
avec le Parc National des Cévennes »**

Résumé de la démarche : en 2004, la Communauté d'Agglomération du Grand Alès s'est engagée dans l'élaboration d'un Agenda 21 local en collaboration avec le Parc National des Cévennes, après la signature de la Convention partenariale, quinze mois d'études et de concertation ont abouti à la publication d'un programme d'actions en 2007. L'agenda 21 du Grand Alès est établi pour une période de cinq ans. Il s'articule autour de trois axes stratégiques :

- apprendre à travailler ensemble et susciter l'envie d'être partie prenante du développement durable
- engager un développement respectueux de la qualité de l'environnement et de l'accueil, ouvert aux autres territoires
- mettre l'homme au cœur du développement et favoriser son épanouissement, offrir à tous de bonnes conditions de vie

Quelques exemples d'actions réalisées :

- un repas bio servi par semaine (900 repas) dans les cantines scolaires primaires et maternelles, soit 20% des repas
- création d'un espace « développement durable » au sein de la médiathèque : plus de 400 ouvrages disponibles dans un espace spécifique
- 20% d'économie d'énergie réalisés sur l'éclairage public grâce à l'utilisation d'un variateur d'intensité
- mise en place d'une filière bois-énergie : création de plateformes de stockage et achat d'une déchiqueteuse, introduction de chaudière à bois dans les projets de construction de l'agglomération (hôpital, lycée)
- goudronnage de la voirie d'Alès avec un revêtement au liant végétal capteur de rejets de benzène/carbone
- récupération du papier et des cartouches d'encre par les agents : 78 tonnes de papier récupérées dans l'administration en 2007, 600 kg de cartouches d'encre
- réalisation d'un inventaire de la biodiversité de l'agglomération en partenariat avec le Parc National des Cévennes
- mise en place d'une filière d'éco-tourisme dans le cadre du pays Cévennes

Contact : Ghislain Bavre 04 66 56 10 64 bavre.ghislain@ville-ales.fr

L'avis du Jury des Rubans du développement durable : « Cette démarche, transversale et originale, traduit la volonté de la collectivité de construire un projet de territoire commun et partagé par les parties prenantes. »

Grand Nancy (54) 270 000 habitants
« Agenda 21 du Grand Nancy »

Résumé de la démarche : en continuité avec la Charte de l'Environnement signée en 1998 avec l'Etat, le Grand Nancy a renforcé à partir de 2002 ses actions en faveur du développement durable, avec notamment l'élaboration d'un Agenda 21 adopté après deux ans de concertation en 2004.

L'agenda 21 se compose de douze axes stratégiques réunis en quatre familles :

- préserver et valoriser les ressources naturelles et la biodiversité du territoire
- mobiliser tous les acteurs du territoire pour le développement durable
- appliquer une démarche développement durable pour chacun des projets
- préserver et valoriser les ressources énergétiques, réduire les consommations et lutter contre le changement climatique

Quelques exemples d'actions réalisées :

- la mise en place de la dématérialisation des procédures a permis à l'administration une économie de papier supérieure à 4 tonnes par an
- mise en place d'un plan de déplacements inter administrations : 2356 agents concernés
- développement de l'usage du vélo avec la mise en place du service VéloStan (240 vélos) et la réalisation de 4020 places de vélos
- démarche HQE appliquée sur le quartier de Plaines rives et sur le campus ARTEM
- 439 ha en zone périurbaine classés en site « Natura 2000 »
- identification des émissions de CO₂ du territoire : réalisation et publication d'un bilan énergétique territorial
- programme pilote de réduction des déchets à la source (pesée embarquée)
- succès du dispositif d'aides à l'acquisition par les particuliers de récupérateurs d'eau de pluie (100 en un mois)
- action « 15 artisans pilotes pour le développement durable » avec la Chambre des métiers et le CNIDEP
-

Contact : Philippe Robert 06 11 72 96 24 philippe.robert@grand-nancy.org

Extrait de l'avis du Jury des Rubans du développement durable : « Cette démarche s'appuie sur des partenariats adaptés pour mener des actions exemplaires, notamment dans le domaine de la biodiversité. »

Communauté d'Agglomération Mulhouse Sud Alsace (CAMSA) (68) 172 000 habitants
« Plan climat Mulhouse Sud Alsace »

Résumé de la démarche : le Plan climat Territorial, initié en 2006, constitue un projet de développement durable pour un territoire en application de l'Agenda 21 (signé en 2003). Il traduit - au travers de principes fondateurs, d'objectifs de court et long terme, d'actions collectives et individuelles - l'implication de l'ensemble des acteurs d'un territoire en vue de la stabilisation, puis de la diminution des rejets en gaz à effet de serre. Il est issu d'une démarche intégrée et participative. Le plan climat de la CAMSA se décline en 5 axes stratégiques :

- acheter durablement
- aménager et gérer le territoire pour les générations futures
- construire et rénover pour demain
- transformer durablement les modes de transport
- informer et sensibiliser

Exemples d'actions réalisées :

- 300 bâtiments publics diagnostiqués dans le but d'éviter l'émission de 1200 tonnes de CO₂ par an
- achats responsables : engagement dans le programme européen procura+²
- vente de la « climat Box »³ dans le but de réduire 110 kg annuels de rejet de carbone et de générer 90€ d'économies pour les particuliers
- distribution de 2500 composteurs individuels aux habitants
- introduction d'énergies renouvelables pour le chauffage dans les bâtiments publics : chaufferie au bois pour le réseau de chaleur de la commune d'Ungersheim (piscine, école, centre sportif), installation d'un système de géothermie sur nappe sur la Maison de la Citoyenneté, installation de panneaux photovoltaïques sur un groupe scolaire
- promotion des modes de transports doux : extension du réseau de Vélocité avec 15 nouvelles stations en 2008 après 20 stations installées en 2007, 1500 arceaux vélos installés près des lieux publics, 3 parkings à vélos surveillés
- adoption d'un Plan de Gestion des espaces ruraux et agricoles (GERPLAN) en concertation avec les acteurs du territoire
- charte du développement durable des zones d'aménagement

Contact : Elodie Thuet 03 89 33 79 86 elodie.thuet@agglo-mulhouse.fr

Extrait de l'avis du Jury des Rubans du développement durable : « La démarche témoigne de l'expérience et de l'inventivité dont fait preuve la collectivité sur les enjeux du développement durable. Les actions engagées traduisent le travail de longue haleine conduit en profondeur. »

² Campagne soutenue par l'Union Européenne et l'ICLEI pour encourager l'achat public éthique et responsable de la part des collectivités territoriales et des établissements publics

³ Boîte ingénieuse, véritable kit de l'éco-citoyen débutant, contient : un réducteur d'eau pour un robinet (débit réduit à 6,5 litres par minute au lieu de 11) un réducteur d'eau pour une douche (débit réduit à 8 litres par minute au lieu de 15) 3 ampoules basse consommation un thermomètre à alcool (donc sans mercure, substance polluante) un sac de pré-tri pour les déchets... Ces objets permettent de réduire sensiblement les factures d'eau et d'électricité (jusqu'à 90 € d'économies par an) et de lutter, au niveau de chaque habitant, contre l'effet de serre (en réduisant jusqu'à 110 kg les rejets de carbone).

Communauté de communes Pays de Pervenchères (61) 1 381 habitants
« La construction durable et la gestion de l'Énergie »

Résumé de la démarche : la communauté de communes du Pays de Pervenchères s'est engagée en janvier 2005 dans une politique de construction durable, respectant les 14 cibles de Haute Qualité Environnementales (HQE). Cette volonté politique se traduit, dans un premier temps, par la réalisation d'un pôle scolaire et d'une médiathèque. Au-delà de la plus-value écologique et économique (coût global), ces chantiers s'inscrivent dans une réflexion globale de cohésion sociale : lien intergénérationnel, accessibilité aux personnes à mobilité réduite, lutte contre la fracture numérique. Le plan d'actions du projet de construction du pôle scolaire et de la médiathèque repose sur 14 cibles définissant la Haute Qualité Environnementale :

- relation du Bâtiment avec son environnement immédiat
- choix intégré des produits, systèmes et procédés de construction
- chantier à faible nuisance
- gestion de l'énergie
- gestion de l'eau
- gestion des déchets d'activités
- maintenance-pérennité des performances environnementales
- confort hygrothermique
- confort acoustique
- confort visuel
- confort olfactif
- qualité sanitaire des espaces
- qualité sanitaire de l'air
- qualité sanitaire de l'eau

Exemples d'actions réalisées :

- utilisation de produits labellisés NF-Environnement pour les peintures, colles, vernis ou écolabel européen
- mise en place d'une chaudière à bois déchiqueté pour les pôles : scolaire, médiathèque et foyer rural (utilisation de déchets provenant de l'entretien forestier) : substitution du fuel par le bois (impact carbone nul), diminution des coûts des consommations annuelles (économie de 3800€/an)
- réduction de la consommation d'eau : limitation de la pression à 3 bars, compteur d'eau froide dans chaque zone ou entité programmatique, robinetterie d'arrêt partout facilement accessible, système de détection des fuites
- réduction de la consommation d'énergie en privilégiant l'éclairage naturel important dans l'ensemble des espaces (école, cantine, médiathèque)
- développement d'une filière locale de bois avec une plate-forme d'approvisionnement sur le territoire (partenariat avec la CUMA)

Contact : Virginie Hunault 02 33 73 39 39 cdc-pervencheres@wanadoo.fr

Extrait de l'avis du Jury des Rubans du développement durable : «Le jury a particulièrement apprécié l'ambition de votre projet – compte tenu du nombre d'habitants-respectant l'ensemble des 14 cibles de la Haute Qualité Environnementale.»

Pays des Landes de Gascogne (33 et 40) 54 621 habitants
« Agenda 21 local du pays des Landes de Gascogne »

Résumé de la démarche : le Pays des Landes de Gascogne a choisi de s'engager dans cette démarche en 2005 afin d'intégrer les principes du développement durable au cœur même de son projet de développement et de mettre en œuvre progressivement, et de manière pérenne, des actions concrètes permettant de léguer aux générations futures un cadre de vie préservé : tri et recyclage des déchets, vie sociale, accès aux services, éco-construction, économie sociale et solidaire, agriculture durable... L'agenda 21 se conduit en partenariats avec l'ensemble des éducateurs du territoire : habitants, associations, acteurs institutionnels, économiques et sociaux, experts de l'environnement, de l'animation culturelle, de l'urbanisme... L'agenda 21 du pays des Landes de Gascogne se fonde sur quatre axes :

- conforter une identité et une qualité de vie par une gestion durable des biens communs
- susciter un développement économique endogène, responsable et solidaire
- construire une offre de services, source de solidarité
- impliquer les acteurs dans le développement durable

Exemples d'actions réalisées :

- formation des aides ménagères à l'identification des produits polluants
- sensibilisation des élus et des techniciens sur l'usage des produits phytosanitaires et les solutions alternatives
- réalisation d'un cahier des charges d'éco-construction
- guide en ligne des aides disponibles sur l'éco-construction
- trois projets de maisons de santé pluridisciplinaires en cours dans le pays
- accompagnement spécifique pour la création d'un nouvel établissement pour les personnes âgées
- actions en faveur du développement de la filière « construction en pin maritime »
- mise en place d'une démarche d'éco tourisme : 70 prestataires touristiques ont signé le « manifeste d'éco tourisme », 14 journées de formation sur l'éco gestion, la connaissance des milieux et des techniques d'accueil et d'animation, création d'un site internet spécifique dédié à l'écotourisme

Contact : Isaline Bouix 05 58 04 43 43 i.bouix@pays-landesdegascogne.org

Extrait de l'avis du Jury des Rubans du développement durable : « Cette démarche est apparue exemplaire par son organisation transversale et participative, par la prise en compte du tourisme dans sa stratégie et par sa cohérence avec les autres échelles du territoire. »

Syndicat d'aménagement du Trièves (38) 8 712 habitants
« Habiter, travailler, se divertir et agir en Trièves, territoire ouvert sur ses voisins et sur le monde »

Résumé de la démarche : adopté en 2006, l'Agenda 21 du Syndicat d'Aménagement du Trièves fait suite à 18 mois de concertation. Issue d'une démarche participative, il repose sur l'élaboration d'un diagnostic partagé, mobilisant les habitants, les élus et les techniciens. Il est fondé sur 7 axes stratégiques :

- favoriser une économie locale, solidaire et respectueuse de l'environnement
- gérer et préserver les ressources, la biodiversité et les paysages
- répondre à la demande en logement du Trièves, en favorisant l'habitat écologique
- améliorer la mobilité de tous les habitants via des modes de transports alternatifs
- permettre un accès de tous aux services et lutter contre l'exclusion et l'isolement
- favoriser les liens d'ouverture aux autres, notamment par une politique culturelle ambitieuse
- sensibiliser au développement durable et mobiliser les acteurs du territoire pour l'Agenda 21

Actions réalisées :

- délibérations des trois communautés de communes pour intégrer le bois certifié dans la construction
- réalisation d'un éco-lotissement
- acquisition de terrains pour la construction d'un éco-village
- mise en ligne du logiciel triè Voies regroupant les offres de transports en commun et le covoiturage (109 inscrits)
- mise en place d'un Pédibus dans une commune
- dix tonnes de déchets économisés sur l'incinération grâce au tri des déchets verts, plate forme de compostage et achat d'un broyeur
- classement des zones humides et Espaces Naturels Sensibles
- musée de Trièves labellisé Tourisme Handicap
- développement de la filière bois : quatre chaufferies au bois en cours de réalisation, soutien à la création de trois entreprises (20 emplois générés) dans la filière bois
- aide à la recherche d'emplois : ateliers mensuels de recherche d'emploi, réalisation d'ateliers d'aide au CV et lettre de motivation avec l'ANPE

Contact : Brigitte Locatelli 04 76 34 49 16 b.locatelli.sat@wanadoo.fr

Extrait de l'avis du Jury des Rubans du développement durable : « cette démarche est exemplaire à tous points de vue – gouvernance, vision stratégique, mise en œuvre- révèle la réelle prise en compte des enjeux liés à la pression foncière de l'agglomération grenobloise.»

Conseil Général du Finistère (29) 860 000 habitants
« Agenda 21 du Conseil général du Finistère »

Résumé de la démarche : trois années ont été nécessaires à la construction de l'Agenda 21 (2006-2009) depuis le lancement de la démarche en septembre 2003. Ce programme fixe des objectifs pour engager le Finistère dans le développement durable. Il se structure autour de 17 axes stratégiques qui répondent aux finalités du développement durable de la façon suivante :

- lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- préservation de la biodiversité, protection des milieux et ressources
- épanouissement de tous les êtres humains
- cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations
- dynamique de développement suivant des modes de consommation et de production responsables

Quelques actions réalisées :

- Intégration d'aliments biologiques dans la restauration collective
- Mise en œuvre du programme PREBAT-EFFINERGIE (intégration des normes de qualité environnementale dans le bâti)
- Intégration du développement durable dans les projets de pôles de compétitivité : aide financière accordée à des projets répondant aux critères de développement durable
- renforcement de l'accessibilité pour les publics en difficulté : élaboration du schéma départemental d'accessibilité aux transports, 23 actions du schéma départemental d'accessibilité aux transports déjà mises en œuvre
- protection et gestion durable de la ressource en eau : rédaction d'un « guide développement durable » pour les études en amont des travaux d'assainissement collectif
- Signature de la « Charte européenne pour l'égalité des hommes et des femmes » et intégration des articles dans l'agenda 21
- lutte contre l'enfance en danger : formation d'une personne au repérage des souffrances psychiques et situations à risque

Contact : Dominique Moal 02 98 76 61 92 dominique.moal@cg29.fr

Extrait de l'avis du Jury des Rubans du développement durable : «Les actions menées sont reconnues pour leur exemplarité et leur caractère novateur : cette démarche permet au Conseil Général de jouer un rôle moteur auprès des autres collectivités.»

Conseil Général de la Haute-Vienne (87) 353 893 habitants
« Lancement d'un projet de développement durable - Agenda 21 »

Résumé de la démarche : c'est en mars 2006 que le Conseil Général de la Haute-Vienne a débuté l'élaboration de son agenda 21. Deux ans plus tard, avec la contribution des citoyens, des élus, des acteurs économiques, des responsables associatifs, et avec l'appui de professionnels, l'Agenda 21 a vu le jour. À travers lui, le Conseil Général se fixe de grands objectifs pour que les progrès du département soient non seulement économiques, mais aussi solidaires ou encore écologiques. L'agenda 21 compte six grands axes :

- la solidarité comme base de la cohésion sociale et territoriale
- la promotion d'une culture citoyenne et responsable
- la protection et la valorisation des milieux naturels
- l'exemplarité des pratiques du Conseil Général
- le choix d'un développement dynamique fondé sur la préservation des ressources naturelles et le partage des richesses
- le choix d'aménagements durables

Quelques exemples d'actions réalisées :

- partenariats avec des associations de producteurs pour l'intégration de produits biologiques et locaux dans les cantines des collèges
- achats de papier recyclé pour l'ensemble des services, de produits équitables pour les manifestations de la collectivité
- soutien financier aux démarches « Haute Qualité Environnementales » du territoire
- diagnostic énergétique réalisé sur 13 collèges et recrutement d'un thermicien, réalisation d'un bilan carbone à la bibliothèque départementale de prêt
- 16 500 heures de travail d'insertion prévues contractuellement dans les marchés de la collectivité
- introduction des critères environnementaux (énergie) dans les dispositifs d'aide à l'immobilier d'entreprise
- acquisition de terrain pour protéger la tourbière
- bonification aux équipements touristiques qui satisfont au label tourisme et handicap
- expérimentation d'actions pour engager l'usage des TIC dans les collèges
- coopération décentralisée avec la commune de Bama au Burkina Faso

Contact : Franck Perrachon 05 55 14 15 70 fperrachon@cg87.fr

Extrait de l'avis du Jury des Rubans du développement durable : «Le jury salue une démarche qui bénéficie d'une gouvernance de qualité.»

« Le passage à l'acte est tout à fait encourageant. Il témoigne du fait que le changement culturel est en cours et qu'une société plus respectueuse de la nature est en train de naître »

Jean-Marie Pelt, Président du Jury
des Rubans du développement durable 2008
Président de l'Institut européen d'Écologie

Les Rubans du DD : vous présidez depuis trois ans le jury des Rubans du développement durable. Pourquoi cet engagement ?

JM Pelt : « J'ai été frappé en tant que Président du Jury des Rubans de l'évolution en quelques années des projets et des programmes des collectivités territoriales en matière de développement durable. Nous sommes passés du stade des bonnes et louables intentions au stade des réalisations dont les résultats sont désormais dûment évalués. Le passage à l'acte est tout à fait encourageant. Il témoigne du fait que le changement culturel est en cours et qu'une société plus respectueuse de la nature est en train de naître. J'ai le sentiment aussi de travailler pour l'avenir de nos enfants sur une terre belle, viable et vivable. ».

Les Rubans du DD : quelle est l'action qui vous a le plus marqué parmi les dossiers de cette édition 2008, votre coup de cœur ?

JM Pelt : « J'ai aimé ce petit bourg de Corrèze, Beynat, fortement mobilisé sur tous les axes du développement durable. On sent à travers ce dossier une forte motivation et des convictions qui ont abouti non seulement dans les domaines emblématiques de la lutte contre

le changement climatique et la préservation de la biodiversité et des ressources naturelles mais aussi dans l'économie sociale par exemple par la prise en compte, dans les moindres détails, des personnes à mobilité réduite. À lire le dossier, on a un peu le sentiment que tout y est et que ce village, comme le dit sa charte, est bien "une terre d'avenir". »

Les Rubans du DD : si vous aviez un conseil à donner aux collectivités qui souhaitent « candidater » aux Rubans 2009, quel serait-il ?

JM Pelt : « « Candidater » aux Rubans c'est la convergence logique d'une motivation forte des élus en dehors de tout souci de communication et d'exposition médiatique. « Candidater » c'est aussi manifester l'adhésion de la population aux objectifs définis par la collectivité et qui doivent être portés par tous les acteurs publics et privés, par les personnes, les associations, les organismes divers comme le fruit d'une collaboration harmonieuse, illustrant un processus démocratique de recherche de consensus. Il ne faut pas oublier que le développement durable postule l'émergence d'un renouveau démocratique allant bien au-delà des vieux clivages hérités de l'histoire. »

LES RUBANS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, CE SONT LES LAURÉATS QUI EN PARLENT LE MIEUX

Témoignages des collectivités distinguées 2008

Avignon "Cette distinction légitime le projet de développement durable élaboré par la ville d'Avignon et en souligne la pertinence. Elle constitue un encouragement sur lequel nous appuyer pour aboutir à une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux aussi bien en interne qu'auprès des habitants et partenaires de la ville. Mais en faisant d'Avignon une référence nationale en matière de développement durable, cette récompense constitue aussi pour nous une grande responsabilité : nous devons désormais à nous en montrer digne, en tendant de plus en plus vers l'excellence environnementale dans tous nos modes d'actions et de décisions."

Marie-Josée ROIG, Député-Maire d'Avignon

Beynat : "Ce n'est pas d'être distingué qui est important mais d'agir et de changer nos comportements. À ce titre, notre collectivité comme beaucoup d'autres, apporte sa pierre au développement durable et montre l'exemple. Il en va de la vie de nos enfants. "

Pascal COSTE, Maire de Beynat,

Bordeaux : "Cette distinction me va droit au coeur car elle reconnaît l'immense effort collectif entrepris par les personnels municipaux et les milliers de Bordelais impliqués dans la concertation "Ma planète, ma ville et moi, pour aller vers l'Agenda 21". Je la leur dédie car ils ont répondu à mon appel en faisant radicalement évoluer leurs habitudes de travail, leurs modes de fonctionnement. Ce ruban salue le changement culturel d'importance qui s'opère au sein de notre collectivité territoriale, en association étroite avec les Bordelaises et les Bordelais qui participent à cette démarche éco-citoyenne. C'est le signe de reconnaissance de l'évolution accomplie et un signal d'espoir adressé à nos concitoyens pour relever ensemble le défi écologique, du local au global."

Alain JUPPÉ, Maire de Bordeaux

Échirolles : "Engagée depuis plus de 8 ans dans une démarche de développement durable avec un Agenda 21 mis en oeuvre depuis 2004, la Ville d'Echirolles a multiplié les actions concrètes : concertation forte à toutes les étapes, bâtiments et aménagement en Qualité Environnementale, Plan de conservation d'espèce menacée, formation d'élus et techniciens, politique d'éducation au développement durable, gestion différenciée etc ... Récompensée à plusieurs reprises pour celles-ci, ce Ruban du développement durable vient non seulement concrétiser l'aboutissement de notre engagement global en faveur du développement durable mais également conforter notre souhait d'aller encore plus loin dans les années à venir."

Renzo SULLI, Maire d'Echirolles

Pessac : "Cette distinction symbolise une récompense collective, offerte à tous les acteurs de Pessac (habitants, associations, entreprises et agents municipaux...) qui se sont engagés dans l'élaboration et la mise en oeuvre de l'Agenda 21. Elle salue les efforts accomplis par chacun et démontre que chaque geste, dans chaque foyer, chaque école, chaque quartier, compte. Elle permettra d'intensifier cette mobilisation éco-citoyenne de tous les pessacais pour aller encore plus loin dans le développement durable en actions."

Jean-Jacques BENOIT, Maire de Pessac
Conseiller général et Vice-Président de la CUB

Grand Alès en Cévennes : « Depuis 10 ans la Ville d'Alès a fait du développement durable le fil conducteur de son action afin d'offrir aux Alésiens « un espace du bien-vivre ». Recevoir un ruban du développement durable est la reconnaissance de cette volonté politique à l'échelle nationale ; c'est le moyen de « faire savoir » « notre savoir faire » en la matière. Il ne s'agit pas d'une finalité ; il s'agit d'une étape dans notre engagement à construire l'avenir de notre cité. »

Max ROUSTAN, Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Alès, Député-Maire de la Ville d'Alès

Grand Nancy : « C'est au coeur même de nos villes et de nos agglomérations que se jouent les principaux enjeux du développement durable : environnement, qualité de vie, emploi, transports. Cette nouvelle démarche, incarnée par l'Agenda 21, nous engage à repenser nos modes de vie, nos produits et notre organisation du territoire. Aussi lorsque l'action du Grand Nancy est reconnue et valorisée par une distinction nationale, ce sont tous les acteurs qui se trouvent confortés et encouragés dans leur élan. »

André ROSSINOT, Président du Grand Nancy, Maire de Nancy, Ancien Ministre

Mulhouse Sud Alsace : « L'engagement de l'agglomération mulhousienne en faveur du développement durable ne date pas d'aujourd'hui. De l'Agenda 21 à la qualité de son eau, cette action s'exprime bien entendu dans les projets qu'elle mène, mais aussi au quotidien au travers de la mobilisation qu'elle suscite chez ses habitants. Le Plan Climat territorial Mulhouse Alsace traduit cette ambition pour le territoire. Il est désormais le projet emblématique, fédérateur, participatif, de toute une agglomération qui se mobilise collectivement pour la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre. Si ce Ruban du développement durable consacre l'action d'une Communauté d'agglomération, il récompense et doit aller à tous ceux, acteurs, partenaires et habitants, qui se sont unis et travaillent à cet objectif. De Kyoto à Mulhouse, il n'y a qu'un pas. »

JO SPIEGEL, Président de la Communauté d'Agglomération Mulhouse Sud Alsace

Pays de Pervenchères : « L'attribution du ruban du développement durable à la communauté de communes du pays de Pervenchères a valeur de reconnaissance du travail accompli par cette collectivité en matière, notamment, de construction durable et de gestion de l'énergie. Cette distinction met en évidence une action territoriale exemplaire et conforte la notoriété de la Communauté de Communes. »

Pierre CAPRON, Président de la Communauté de Communes du pays de Pervenchères

Pays des Landes de Gascogne : « Animée par la volonté de placer le développement durable au coeur du projet Pays, la démarche de l'Agenda 21 local répond à la nécessité unanimement constatée d'un développement maîtrisé concourant à la préservation du territoire comme un espace de vie sociale. La distinction par un ruban du développement durable est un gage de reconnaissance de cette politique engagée sur le Pays des Landes de Gascogne. »

Isabelle DEXPERT,
Elue référent de l'Agenda 21 du Pays des Landes de Gascogne,
Conseillère générale du canton de Villandraut.

Syndicat d'aménagement du Trièves : « Obtenir une nouvelle fois cette reconnaissance nationale valide et motive la poursuite de l'agenda 21 du Trièves. Localement elle rend légitime la démarche auprès des habitants et des élus, tout en les gratifiant pour leur mobilisation bénévole qui donne toute sa richesse au projet. Territoire expérimental, nous sommes attachés à la notion d'exemplarité. Faire rayonner les démarches de développement durable permet les échanges, de faciliter leur mise en oeuvre et par là même leur essentielle diffusion. »

Luc PUISSAT, Président du Syndicat d'Aménagement du Trièves

Conseil Général du Finistère : « Ce prix pour le Conseil général signifie la reconnaissance du travail réalisé. Il permettra à travers la médiatisation faite dans le cadre de la remise des prix de donner un écho national au projet Finistérien. Il permettra également à l'interne du Conseil général de valoriser la démarche et surtout la mobilisation des élus et des agents dans ce projet ambitieux et exigeant. Il permettra enfin de légitimer davantage l'initiative du Conseil général auprès de ses partenaires et ainsi renforcer le sens de son incitation quant à leur engagement dans des démarches similaires afin de contribuer à un développement départemental exemplaire. »

Jean Luc DUCROCQ, Directeur général des services

Conseil général de la Haute-Vienne : « En premier lieu, il s'agit surtout pour notre collectivité d'une reconnaissance du travail accompli durant ces deux dernières années. Ensuite c'est aussi l'engagement des élus de la collectivité, qui ont porté ce projet et ont voté des dispositifs innovants, qui se retraduit par cette distinction. C'est également l'affirmation que le Conseil général est dans la bonne voie dans ce vaste chantier qu'est le développement durable. Enfin les Rubans du développement durable devraient constituer une source de motivation pour tous les agents et collaborateurs du Département de la Haute-Vienne. »

Marie-Françoise PÉROL-DUMONT, Présidente du Conseil Général de la Haute-Vienne

LE JURY DE LA 6^{ÈME} ÉDITION

Président du jury :

Jean-Marie PELT, Président de l'Institut européen d'écologie

Cyria EMELIANOFF, Chercheur géographe et maître de conférence à l'Université du Mans

AMF (Association des maires de France), Jacques PELISSARD, Président

AMGVF (Association des maires de grandes villes de France), Michel DESTOT, Président

Comité 21, Eric GUILLON, Président

Dexia, Gérard BAYOL, administrateur-directeur général

APVF (Association des petites villes de France), Martin MALVY, Président

ADF (Association des départements de France), Claudy LEBRETON, Président

Association « Notre Village », Pascal COSTE, Président

ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie), Chantal JOUANNO, Présidente

PNUE (Programme des nations unies pour l'environnement), Sylvie LEMMET, Directrice de la division technologie

CNFPT (Centre national de la fonction publique territoriale), André ROSSINOT, Président

DIACT (Délégation interministérielle à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires), Pierre DARTOUT, délégué

Gazette des communes, Alain PIFFARETTI, rédacteur en chef

Environnement magazine, Dominique BOMSTEIN, rédactrice en chef

LES CHIFFRES CLEFS DES RUBANS DU DEVELOPPEMENT DURABLE

2003, c'est l'année de création des Rubans du développement durable.

4 partenaires fondateurs co-animent les Rubans du développement durable depuis 2003 :

- l'Association des Maires de France
- l'Association des Maires de Grandes Villes de France
- le Comité 21
- Dexia

Entre 2003 et 2007 ce sont **52 collectivités** qui ont été récompensées par un Ruban du développement durable :

- 27** villes
- 14** structures intercommunales
- 8** départements
- 3** régions

Pour leur **6^{ème}** édition (2008/2010) les Rubans du développement durable changent de d'échelle et sont attribués pour **2** ans.

15, c'est le nombre des membres du Jury des Rubans du développement durable édition 2008/2010.

En 2008, les Rubans du développement durable mettent à l'honneur **13** collectivités. La distinction leur est attribuée pour deux ans, sur la période **2008/2010**.

- 5** communes
- 6** structures intercommunales
- 2** départements

13 c'est le nombre de partenaires de la 6^{ème} édition des Rubans :

Association des maires de France, Association des maires de grandes villes de France, Comité 21, Dexia, Assemblée des départements de France, l'Association des petites villes de France, Association « Notre village », ADEME, CNFPT, DIACT, PNUE, la Gazette des communes, Environnement magazine.

LES PARTENAIRES FONDATEURS DES RUBANS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Association des maires de France

Composée de près de 36 000 membres, l'Association des maires de France considère le développement durable comme un enjeu majeur dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques locales. Elle offre aux élus plusieurs outils, notamment un guide sur l'écoresponsabilité réalisé avec l'Ademe et un Observatoire national des Agenda 21 locaux avec le Comité 21, l'association 4D et le ministère de l'Écologie. Elle propose également à ses adhérents des pistes d'actions concrètes à travers sa charte des maires pour l'Environnement.

Pour en savoir plus: www.amf.asso.fr



Association des maires de grandes villes de France

Créée en 1974, l'Association des Maires de Grandes Villes de France regroupe 95 membres : les villes de plus de 100 000 habitants et les principales communautés d'agglomération. L'association représente ainsi près du 1/5e de la population française. Présidée par Michel Destot, maire de Grenoble, l'AMGVF entend promouvoir le « développement durable urbain » et intervient auprès des principales institutions françaises et européennes pour défendre l'action des collectivités territoriales et le rôle des élus dans la co-construction et la mise en œuvre des politiques publiques. **Pour en savoir plus:** www.grandesvilles.org



Comité 21

L'ancrage du développement durable dans les territoires est l'un des quatre axes directeurs de l'action du Comité 21. Ce réseau de 400 adhérents fonde son action sur le partenariat pluri-acteurs et sur la mise en œuvre opérationnelle des Agenda 21. Le portail web qu'il anime recense aujourd'hui près de 500 collectivités locales engagées dans la démarche. **Pour en savoir plus:** www.comite21.org



Dexia

Premier partenaire financier du secteur public local, Dexia en France encourage le développement durable des territoires. Dexia accompagne les démarches Agenda 21 des acteurs locaux par le développement de solutions spécifiques. De l'aide à la décision aux financements adaptés, la banque apporte des réponses de financement à diverses problématiques : maîtrise de la demande énergétique (performance énergétique des bâtiments, transports propres, etc.), production d'énergie renouvelable, compensation des émissions de CO2, gestion de l'eau et des déchets mais aussi insertion des personnes en situation de handicap et des personnes âgées. Dexia s'investit tout particulièrement dans la sensibilisation des collectivités locales et la diffusion de leurs meilleures pratiques au travers des Rubans du développement durable. **Pour en savoir plus:** www.dexia-clf.fr

LES PARTENAIRES ASSOCIÉS

Les Rubans du développement durable ont reçu en 2007 le soutien de neuf associations représentatives des collectivités locales et organismes spécialisés dans le développement durable. Elles diffusent l'appel à candidature et participent au relais des bonnes pratiques identifiées.



L'Assemblée des départements de France (ADF)

www.departement.org



L'Association des petites villes de France (APVF)

www.apvf.asso.fr



L'Association « Notre Village »

www.sos-villages.asso.fr



L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)

www.ademe.fr



Le Centre national de la fonction publique territoriale

(CNFPT) www.cnfpt.fr



La Délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires (DIACT)

www.diact.gouv.fr



Le Programme des nations unies pour l'environnement

(PNUE) www.unep.org/french/



Environnement magazine

www.environnement-magazine.fr



La Gazette des communes

www.lagazettedescommunes.com



L'OUVRAGE DE REFERENCE POUR ALLER PLUS LOIN

Retrouvez un foisonnement de réalisations concrètes dans l'ouvrage « Agir ensemble pour des territoires durables »



Comment réussir son Agenda 21 ?

Comment passer de l'initiative isolée au projet de territoire ? Quels sont les outils à la disposition des acteurs locaux ? Entreprises, collectivités territoriales, quelles synergies pour l'action ? Retrouvez toutes les réponses concrètes, méthodologiques et stratégiques dans l'ouvrage « Agir ensemble pour des territoires durables ou comment réussir son Agenda 21 », **publié par le Comité 21**, en partenariat avec l'AMF, l'AMGVF et l'ADF, soutenu par le groupe La Poste et Dexia.

Auteur : Antoine CHARLOT, responsable du programme « Territoires et Agenda 21 ».
charlot@comite21.org

Contact presse :

Frédérique Tarride tel : 01 48 51 10 65 email : ftarride@agenceverte.com